

Communiqué

Recommandations du CFCM pour la fête de l'Aïd El Fitr, prévue jeudi 13 mai 2021

A l'occasion de la fête de l'Aïd El Fitr 1442-2021 (fête de rupture du jeûne) **qui se déroulera le jeudi 13 mai 2021**, le CFCM présente ses vœux les plus chers aux musulmans de France et élève des prières pour que ces moments de joie et de spiritualité bénéficient à tous nos concitoyens, notamment les plus démunis d'entre nous. Ces derniers ont droit à un geste de solidarité symbolisé par **Zakat El Fitr** (Aumône de rupture du jeûne) qui pourra leur être versée **depuis le début de Ramadan et en tout cas avant la prière de l'Aïd El Fitr**.

Malgré les annonces faites sur la sortie éminente et progressive du confinement, les musulmans de France ne doivent pas relâcher la vigilance dont ils ont admirablement fait preuve depuis le début de la pandémie.

Compte tenu de l'aspect communautaire et festif de l'évènement ponctué par des prières collectives, de rencontres familiales et entre amis, le CFCM recommande :

1. S'agissant de Zakat El Fitr,

Chaque père de famille doit s'en acquitter pour l'ensemble des membres de son foyer à **raison de 7 euros pour chaque membre**. Cette **Zakat est réservée exclusivement aux pauvres et ne peut servir, par exemple, d'aide à une mosquée**. Pour éviter toute confusion, les mosquées qui saisissent cette occasion pour collecter des fonds pour leur fonctionnement **doivent en informer** les donateurs.

2. S'agissant de la prière de l'Aïd El Fitr,

Dans le contexte actuel, celle-ci peut s'accomplir individuellement ou collectivement chez-soi ou dans une mosquée. Lorsqu'elle est organisée dans une mosquée et compte tenu du nombre important de fidèles qui s'y rendent, certaines mesures sanitaires méritent d'être rappelées :

- organiser **plusieurs services de prière et les espacer d'au moins 30 minutes** pour éviter que les fidèles se croisent et permettre aussi d'aérer les salles après chaque service de prière. Le premier service peut intervenir **dès 20 minutes après le lever du soleil**.

- Le port du masque, l'utilisation du gel hydroalcoolique à l'entrée, le respect de la distanciation physique et l'usage de tapis individuelles de prière, éviter les accolades et les embrassades, etc, sont autant de gestes à maintenir tout au long de cette journée de l'Aïd. Les mosquées qui ne sont pas dans la capacité de respecter ces mesures doivent inviter les fidèles à prier chez-eux.

- Une personne présentant des symptômes de Covid19 ou une vulnérabilité liée ou à une comorbidité doit éviter de se rendre à la mosquée.

- La sortie progressive du confinement qui commence le 19 mai 2021 ne prévoit pas d'assouplissement pour les rassemblements avant le 9 juin 2021, en dehors de ce qui est accordé aux lieux de culte. Les municipalités ne peuvent donc pas mettre à la disposition des musulmans des espaces de prière. Le CFCM saisit cette occasion pour exprimer toute sa reconnaissance aux municipalités qui avaient l'intention de le faire.

2. S'agissant de rencontres familiales :

- Éviter dans la mesure du possible les repas impliquant des personnes qui ne partagent pas le même foyer ou prendre les mesures qui permettent de se protéger mutuellement. En particulier, il faut éviter les accolades et les embrassades.

- Pour les rencontres en plein air, il faut respecter la jauge de moins de **6 personnes** ainsi que les gestes barrière.

3. Précision sur la date du jour de l'Aïd :

L'Aïd et Fitr correspond au premier jour du 10e mois lunaire (Chawal). Ce jour est constaté par la vision oculaire, la veille après le coucher du soleil, de la nouvelle lune ou déterminée par le calcul. Par son caractère précis, le verdict du calcul est prépondérant sur la vision oculaire qui est assujettie à des erreurs et à l'imprécision.

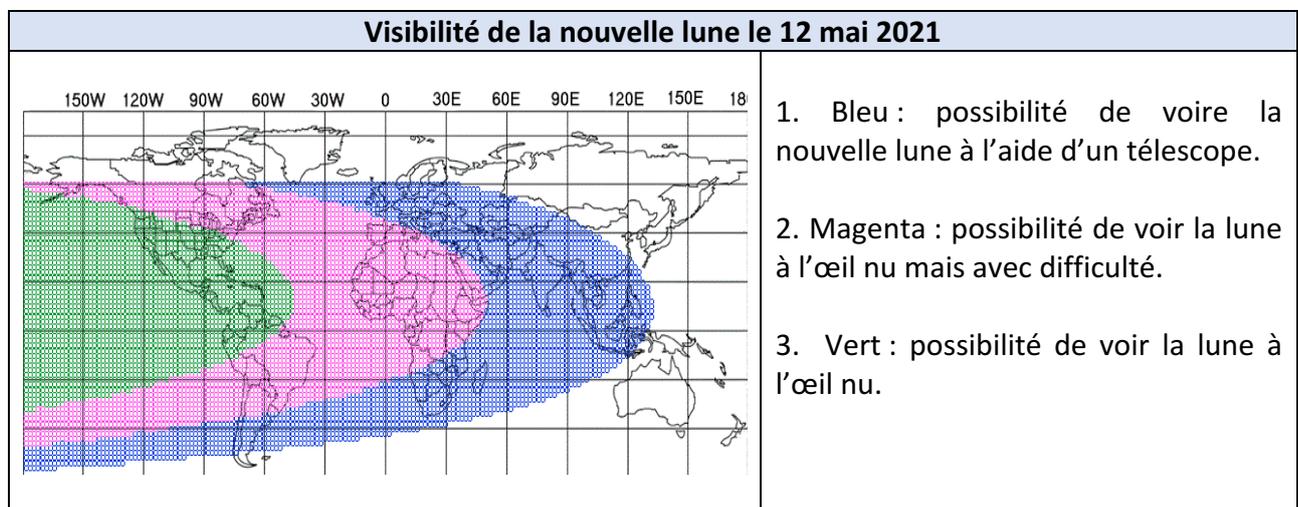
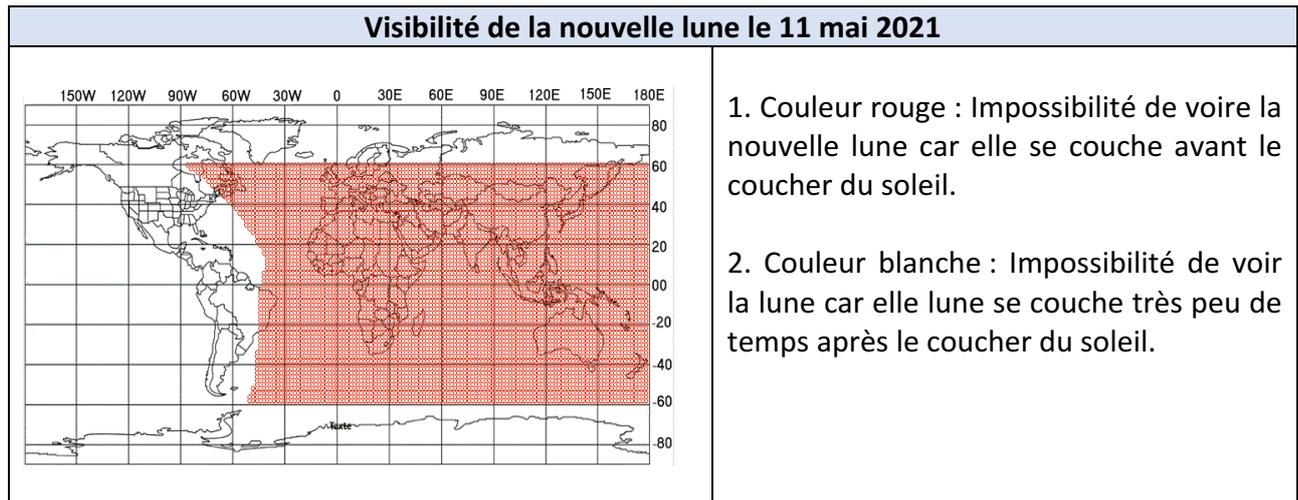
Cette année, le calcul montre que la naissance de la nouvelle lune aura lieu **le 11 mai 2021 à 19h30** heure de Paris (17h30 temps universel). De ce fait, elle ne sera visible nulle part dans le monde (voir l'annexe ci-joint, P.3). En effet, le record mondial de la visibilité de la nouvelle lune est de **l'ordre de 15h après sa naissance**.

Aussi, le mercredi 12 mai 2021 est le 30^e jour de ramadan et le **jeudi 13 mai 2021 est le jour de l'Aïd El Fitr**.

Paris, le 10 mai 2021

Le bureau du CFCM

Annexe : Visibilité de la lune le 11 et 12 mai 2021-05-07



Ces deux cartes, issues du site <http://www.icoproject.org/icop/shw42.html>, montrent que :

1. Le 11 mai 2021, la lune ne sera pas visible nulle part dans le monde même à l'aide d'un télescope.
2. Le 12 mai 2021, la lune ne sera pas visible à l'œil nu dans la majeure partie de l'Asie et de l'Europe.
3. Le 12 mai 2021, la lune sera visible à l'œil nu mais avec difficulté dans une partie de l'Afrique incluant les pays du Maghreb.
4. Le 12 mai 2021, la lune sera visible à l'œil nu sans difficulté dans une partie de continent américain.

En conséquence, pour la majorité des pays, le jour de l'Aïd El Fitr est le **jeudi 13 mai 2021**.

Pour certains pays qui adoptent la règle de la vision oculaire comme : la Sultanat d'Oman, l'Iran, le Pakistan, Le Bangladesh, l'Inde, le Ghana, à titre d'exemples, il n'est pas exclu que certains de ces pays annoncent le jour de l'Aïd El Fitr pour le **vendredi 14 mai 2021**.